

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 401

3 juin 1998

SOMMAIRE

Aggior S.A., Luxembourg	page 19244	Luxor Investment Company, Sicav, Luxembourg	19202
Alzette Finance S.A., Luxembourg	19239	Lycoris Enterprises S.A., Luxembourg	19246
Asele S.A., Luxembourg	19240	Maizels, Westerberg & Co S.A., Luxembourg . . .	19213
Betonvest S.A., Luxembourg	19239	Moralin Corporation, S.à r.l., Luxembourg	19222
BNP Lux Investment S.A., Luxembourg . . .	19210, 19211	M.R.I. Investments S.A., Luxembourg	19239
Borga S.A., Luxembourg	19240	Nadar S.A., Luxembourg	19246
Brest, Glaesener & Lentz, S.e.n.c., Bascharage . . .	19234	New Debate, S.à r.l., Oberkorn	19222
Brest, S.e.n.c., Bascharage	19233	Nikko Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . .	19207
Calinvest S.A., Luxembourg	19239	Nobel Constructing Company S.A., Luxembourg	19247
Carrelage Michel Scanzano, S.à r.l., Altwies	19232	Obli-Valor Conseil S.A., Luxembourg	19227
Castle Private Equity A.G.	19236	Palmyre Investment S.A., Luxembourg	19237
Chacal S.A.H., Luxembourg	19245	Palo Alto Holding S.A., Luxembourg	19243
COFAL, Compagnie Financière pour l'Amérique Latine S.A., Luxembourg	19205, 19207	Panafrican Handcrafts S.A., Luxembourg	19227
Coldeg S.A., Luxembourg	19242	Parphar Holding S.A., Luxembourg	19248
Computer Company Luxembourg S.A., Luxembg	19230	Phosphore S.A.H., Luxembourg	19224, 19226
DF Holding S.A., Luxembourg	19245	Pressit Finance S.A., Luxembourg	19237
Dinan S.A., Luxembourg	19240	Profitrust Investment Advisory Company S.A., Lu- xembourg	19228
Etoile Valorisation, Sicav, Luxembourg	19248	Profitrust S.A., Luxembourg	19227
Fimadel S.A., Luxembourg	19244	Queensdale Holding S.A., Luxembourg	19242
Fondation Maison de la Porte Ouverte, Etablis- sement d'utilité publique, Luxembourg	19235	Risla S.A.H., Luxembourg	19246
Frohfeld A.G., Luxembourg	19244	Sage S.A., Luxembourg	19227
Gefinor S.A., Luxembourg	19241	Sarmod Investissements S.A., Luxembourg	19240
Hotwork International S.A., Luxembourg	19245	Scala International S.A., Luxembourg	19226
Illinois S.A., Luxembourg	19248	Société de Gestion du Patrimoine Familiale «J» Holding S.A., Luxembourg	19247
Immo-Travel, S.à r.l., Schifflange	19228	Société de Gestion du Patrimoine Familiale «M» Holding S.A., Luxembourg	19247
International Commerce Holding S.A., Luxembg	19213	Société de Participation Intertextile S.A., Luxem- bourg	19240
International Film Productions S.A., Luxembourg	19221	Société pour l'Investissement en Afrique S.A., Lu- xembourg	19246
Itaca S.A., Luxembourg	19237	Sodamo S.A., Luxembourg	19242
Ivima Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg . .	19238	Stratus Computer Luxembourg S.A., Luxbg	19235, 19236
Jalfin S.A., Luxembourg	19238	Valbeach Constructing Company S.A., Luxembg	19247
Japan Index Fund 300, Sicav, Luxembourg	19241	Valfor S.A., Luxembourg	19212
Koutani S.A., Luxembourg	19244	West German Investment S.A., Luxembourg . . .	19243
LDR S.A., Luxembourg	19238	World Consulting Management S.A., Luxembourg	19234
Lebanon Holdings, Sicaif, Luxembourg . . .	19222, 19224	Zatto Group S.A., Luxembourg	19242
Legerlux S.A., Luxembourg	19222		
Lex Forgi G.E.I.E., Luxembourg	19211		
Liebherr Invest S.A., Luxembourg	19220		
Luxedia S.A., Luxembourg	19245		

LUXOR INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.109.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-seventh of April.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LUXOR INVESTMENT COMPANY, a société d'investissement à capital variable, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 27.109), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 4th, 1988, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 41 of February 16th, 1988. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on October 14th, 1996, published in the Mémorial, Recueil C, number 607 of November 23rd, 1996.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Mr Paul Gengler, licencié en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Carine Steimes, employee, residing in Wolkrange. The meeting elected as scrutineer Mrs Véronique Migeot, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the present Extraordinary General Meeting has been convened by registered mail to the holders of registered shares on April 6th, 1998, as well as by notices to shareholders published:

a) in the Mémorial, Recueil C,
number 176 of March 24th, 1998

number 231 of April 9th, 1998

b) in the «Luxemburger Wort»
of March 24th, 1998

of April 9th, 1998

c) in the «International Herald Tribune»
of March 24th, 1998

of April 9th, 1998

d) in the «Tageblatt»
of March 24th, 1998

of April 9th, 1998

II. - That the agenda of the meeting is the following:

1. To resolve on the liquidation of the Company.

2. To appoint a liquidator and to determine his powers.

3. To suspend the calculation of the net asset value.

4. To suspend all subscriptions and repurchases of shares.

5. To convene an extraordinary general meeting which will rule on the following agenda:

1. To approve the liquidator's report and the statement of liquidation of LUXOR INVESTMENT COMPANY (in process of being liquidated).

2. To approve the payment of the creditors and the distribution of the remaining net assets to the shareholders, after payment of the debts.

3. To appoint an auditor.

4. To convene an extraordinary general meeting which will rule on the following points:

(i) approval of the auditor's report,

(ii) discharge to be granted to the liquidator, the auditor and the Board of Directors,

(iii) resolution concerning the final liquidation of the Company,

(iv) the keeping of accounts and company documents.

III. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. - As appears from the said attendance list one (1) share out of the hundred and eight thousand five hundred and forty-five (108,545) shares representing the whole corporate capital, is present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

The Chairman informs the meeting that a first Extraordinary General Meeting had been convened with the same agenda for the 23rd March 1998, and that the quorum requirements for voting the points of the agenda had not been attained.

The present meeting may deliberate validly no matter how many shares are present or represented in accordance with article 67-1 of the modified law of August 10, 1915.

Then the General Meeting took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator PRICE WATERHOUSE, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Third resolution

The general meeting decides to suspend the calculation of the net asset value of the shares.

Fourth resolution

The general meeting decides to suspend all subscriptions and repurchases of shares.

Fifth resolution

The general meeting decides to convene an extraordinary general meeting which will be held on May 18th, 1998 and which will rule on the following agenda:

1. To approve the liquidator's report and the statement of liquidation of LUXOR INVESTMENT COMPANY (in process of being liquidated).

2. To approve the payment of the creditors and the distribution of the remaining net assets to the shareholders, after payment of the debts.

3. To appoint an auditor.

4. To convene an extraordinary general meeting which will rule on the following points:

(i) approval of the auditor's report'

(ii) discharge to be granted to the liquidator, the auditor and the Board of Directors,

(iii) resolution concerning the final liquidation of the Company,

(iv) the keeping of accounts and company documents.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable LUXOR INVESTMENT COMPANY ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 27.109, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 janvier 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 41 du 16 février 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 607 du 23 novembre 1996.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Paul Gengler, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carine Steimes, employée, demeurant à Wolkrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Migeot, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux détenteurs des actions nominatives en date du 6 avril 1998 ainsi que par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil C,
numéro 176 du 24 mars 1998

numéro 231 du 9 avril 1998

b) au Luxemburger Wort,

le 24 mars 1998

le 9 avril 1998

c) au International Herald Tribune,

le 24 mars 1998

le 9 avril 1998

d) au «Tageblatt»
le 24 mars 1998
le 9 avril 1998

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision quant à la liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.
4. Suspension de toute souscription et de tout rachat d'actions.
5. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire qui délibérera sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du rapport du liquidateur et de l'état de liquidation de LUXOR INVESTMENT COMPANY (en liquidation)

2. Approbation du remboursement des créanciers et de la distribution de l'actif net subsistant aux actionnaires après paiement des dettes.

3. Nomination d'un commissaire à la liquidation.

4. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire qui délibérera sur l'ordre du jour suivant:

- (i) approbation du rapport du commissaire à la liquidation
- (ii) décharge à accorder au liquidateur, au commissaire à la liquidation et au Conseil d'Administration
- (iii) décision quant à la clôture de la liquidation de la société.
- (iv) conservation des comptes sociaux et documents de la société.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il appert de la liste de présence que sur les cent huit mille cinq cent quarante-cinq (108.545) actions représentant l'intégralité du capital social, une (1) action est présente ou représentée à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour a été convoquée pour le 23 mars 1998 et que les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Alors l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur PRICE WATERHOUSE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de suspendre toutes les souscriptions et rachats d'actions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 18 mai 1998 et qui sera amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du rapport du liquidateur et de l'état de liquidation de LUXOR INVESTMENT COMPANY (en liquidation).

2. Approbation du remboursement des créanciers et de la distribution de l'actif net subsistant aux actionnaires, après paiement des dettes.

3. Nomination d'un commissaire à la liquidation.

4. Convocation d'une assemblée générale qui délibérera sur les points suivants:

- (i) approbation du rapport du commissaire à la liquidation,
- (ii) décharge à accorder au liquidateur, au commissaire à la liquidation et au conseil d'administration,
- (iii) décision sur la clôture de la société,
- (iv) conservation des comptes sociaux et des documents de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Gengler, C. Steimes, V. Migeot, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 107S, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1998.

F. Baden.

(19174/200/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1998.

**COFAL, COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'AMERIQUE LATINE,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 40.640.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente avril.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'AMERIQUE LATINE, en abrégé COFAL, avec siège social à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.640, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, datée au 26 mars 1998.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit, le capital autorisé de la société et les conditions d'émission d'actions nouvelles sont relatés à l'article cinq des statuts tels que modifiés suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire documenté par le notaire instrumentant en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 538 du 1^{er} octobre 1997, et suivant la plus récente constatation d'augmentation de capital documentée par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 1998, publiée au Mémorial C, numéro 120 du 25 février 1998.

Les quatre premiers paragraphes de l'article cinq des statuts sont actuellement libellés comme suit:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinquante-huit millions trois cent trente-six mille quatre cent quarante (58.336.440,-) dollars des Etats-Unis, représenté par cinq millions huit cent trente-trois mille six cent quarante-quatre (5.833.644) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars des Etats-Unis chacune.

Le capital autorisé (en ce compris le capital souscrit) est pendant la durée maximale permise par l'article 32 de la loi du 10 août 1915 de quatre-vingt-sept millions neuf cent trente-neuf mille six cent quarante (87.939.640,-) dollars des Etats-Unis, devant être représenté par huit millions sept cent quatre-vingt-treize mille neuf cent soixante-quatre (8.793.964) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars des Etats-Unis chacune.

Le capital autorisé peut être émis en une fois ou par tranches selon la décision du conseil d'administration, à telles conditions que le conseil d'administration avisera, étant entendu que le capital autorisé a été créé exclusivement pour permettre l'exercice des bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de trois millions huit cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf (3.854.989) actions créés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 1997 en faveur de RENAULT, société anonyme de droit français, avec siège social à F-92109 Boulogne-Billancourt, les actionnaires ayant expressément et à l'unanimité renoncé à tout droit de souscription préférentiel à ces bons de souscription d'actions et ayant consenti d'ores et déjà à l'émission des actions autorisées pour permettre l'exercice des bons de souscription d'actions.

RENAULT a exercé des bons de souscription d'actions de catégorie 1 à concurrence de huit cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-neuf (894.669) actions.»

La deuxième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 1997, pour autant qu'elle porte sur des bons de souscription d'actions, est libellée comme suit:

«Bons de souscription d'actions

En rémunération additionnelle de l'apport en nature prérelaté, sont en outre créés présentement et attribués à RENAULT, ce acceptant, les bons de souscription d'actions COFAL suivants:

- deux millions deux cent trente mille cinq cent cinquante-huit (2.230.558) bons de souscription d'actions COFAL de catégorie 1 qui seront à exercer à un prix unitaire de quatre-vingt-sept virgule quatre-vingt-quatorze (87,94) dollars des Etats-Unis par action, payable en espèces,

- un million six cent vingt-quatre mille quatre cent trente et un (1.624.431) bons de souscription d'actions COFAL de catégorie 2 qui seront à exercer à un prix unitaire de quatre-vingt-douze virgule trente-quatre (92,34) dollars des Etats-Unis par action, payable en espèces.

Les caractéristiques de ces deux catégories de bons de souscription d'action sont les suivantes:

Chaque bon de souscription donne droit à la souscription d'une action COFAL qui comporte les mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

La période retenue pour l'exercice des bons de souscription de catégorie 1 est comprise entre la date de leur émission et le 30 juin 1998 inclus.

La période retenue pour l'exercice des bons de souscription de catégorie 2 est comprise entre la date de leur émission et le 30 juin 1999 inclus.

Les bons de souscription pourront être partiellement ou totalement exercés par RENAULT, préqualifiée, selon son propre choix, à tout moment pendant leurs périodes d'exercice respectives, sur simple notification adressée par RENAULT au Président du conseil d'administration de COFAL.»

2.- En vertu des dispositions de l'article cinq des statuts, le conseil d'administration, par décision du 26 mars 1998, a entre autres,

- pris acte de la décision de RENAULT de reporter au plus tard le 30 juin 1998, la date d'exercice du certificat collectif N° 2b Catégorie 1, la date initialement prévue dans la décision circulaire du conseil de COFAL en date du 25 novembre 1997 étant la fin du mois de mars 1998,

- pris acte de la décision de RENAULT de modifier le nombre de bons de souscription d'actions catégorie 1 à exercer (le nombre maximum de bons initialement prévu dans la décision circulaire ci-dessus était de 986.720) pour le porter à un maximum de 1.335.889 bons de souscription d'actions Catégorie 1 au plus tard le 30 juin 1998. L'exercice de ces bons de souscription pourra intervenir en une ou plusieurs fois.

Le conseil d'administration a conféré en outre tous pouvoirs à Monsieur Jean Wagener, préqualifié, à comparaître par-devant notaire aux fins de documenter la réalisation de cette augmentation de capital et d'adapter l'article cinq des statuts à la réalisation de cette augmentation de capital dès que le montant correspondant aura été versé au compte bancaire de COFAL.

Il résulte d'un certificat émis le 29 avril 1998 par Monsieur Luc-Alexandre Menard, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de COFAL, qu'il a pris acte des décisions de RENAULT d'exercer le certificat collectif numéro 2b à concurrence

- d'un montant de quatre-vingt-trois mille cent cinquante-trois (83.153) bons de souscription d'actions COFAL de catégorie 1, donnant droit à la souscription de quatre-vingt-trois mille cent cinquante-trois (83.153) actions à libérer en espèces au prix unitaire de quatre-vingt-sept virgule quatre-vingt-quatorze (87,94) dollars des Etats-Unis, soit au prix total de sept millions trois cent douze mille quatre cents (7.312.400,-) dollars des Etats-Unis.

3.- Les quatre-vingt-trois mille cent cinquante-trois (83.153) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars des Etats-Unis chacune, ont été libérées en espèces par RENAULT, préqualifiée, au prix de quatre-vingt-sept virgule quatre-vingt-quatorze (87,94) dollars des Etats-Unis par action, par un versement en espèces à un compte bancaire au nom de COFAL, prédite, de la somme totale de sept millions trois cent douze mille quatre cents (7.312.400,-) dollars des Etats-Unis, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'un certificat bancaire émis par la BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, en date du 29 avril 1998.

De ce montant huit cent trente et un mille cinq cent trente (831.530) dollars des Etats-Unis sont affectés au capital social et le solde de six millions quatre cent quatre-vingt mille huit cent soixante-dix (6.480.870,-) dollars des Etats-Unis est affecté au poste «prime d'émission».

4.- Suite à la réalisation de cette augmentation de capital:

- le premier paragraphe de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cinquante-neuf millions cent soixante-sept mille neuf cent soixante-dix (59.167.970,-) dollars des Etats-Unis, représenté par cinq millions neuf cent seize mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (5.916.797) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

et

- le quatrième paragraphe de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«RENAULT a exercé des bons de souscription d'actions de catégorie 1 à concurrence de neuf cent soixante-dix-sept mille huit cent vingt-deux (977.822) actions.»

Evaluation et Frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la présente augmentation de capital est évaluée à deux millions sept cent sept mille cent quatre-vingt-deux (2.707.782,-) francs luxembourgeois.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à deux millions neuf cent mille (2.900.000,-) francs luxembourgeois.

Annexes

Resteront annexés au présent procès-verbal:

- l'extrait de la décision du conseil d'administration du 26 mars 1998,

- le certificat émis par Monsieur Luc-Alexandre Menard en date du 29 avril 1998,

- le certificat bancaire émis par la BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A., en date du 29 avril 1998.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Wagener, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 107S, fol. 51, case 4. – Reçu 2.705.588 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

R. Neuman.

(19497/226/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

**COFAL, COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'AMERIQUE LATINE,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 40.640.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

(19498/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1998.

NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.809.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, trade register Luxembourg section B number 11.809, incorporated by deed dated on February 14th, 1974, published in the Mémorial C number 56 of March 18th, 1974, and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed on March 1st, 1996, published in the Mémorial C number 273 of June 5th, 1996.

The meeting is presided by Mr Yoichi Ueno, managing director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Koji Mashima, director general manager, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr John Pierre Hettinger, deputy managing director, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 142,616 (one forty-two thousand six hundred and sixteen) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by the amount of LUF 150,000,000.- (one hundred and fifty million Luxembourg francs), to be transferred from free reserves and incorporated into capital, so as to raise it from its present amount of LUF 1,426,160,000.- (one billion four hundred twenty-six million one hundred and sixty thousand Luxembourg francs up to LUF 1,576,160,000.- (one billion five hundred seventy-six million one hundred and sixty thousand Luxembourg francs), by issue and creation of 15,000 (fifteen thousand) new shares of a par value of LUF 10,000.- (ten thousand Luxembourg francs) each, having the same rights than the existing shares, allocated to the existing shareholders proportionally to their current shareholding.

2. Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

3. Acceptance of the resignations of three members of the Board of Directors:

- Mr Masashi Kaneko, Director;

- Mr Akira Nishimura, Director.

- Mr Chiyomatsu Kobayashi, Director.

4. Approval of the nominations of:

- Mr Yoichi Ueno, Director;

- Mr Koji Mashima, Director.

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by the amount of LUF 150,000,000.- (one hundred and fifty million Luxembourg francs), so as to raise it from its present amount of LUF 1,426,160,000.- (one billion four hundred

twenty-six million one hundred and sixty thousand Luxembourg francs up to LUF 1,576,160,000.- (one billion five hundred seventy-six million one hundred and sixty thousand Luxembourg francs), by the issue and the creation of 15,000 (fifteen thousand) new shares of a par value of LUF 10,000.- (ten thousand Luxembourg francs) each, having the same rights than the existing shares, and entirely paid up by incorporation into capital of the amount of LUF 150,000,000.- (one hundred and fifty million Luxembourg francs) of part of the free reserves and profit carried forward.

All the 15,000 (fifteen thousand) new shares are allocated to the existing shareholders proportionally to their current shareholding as follows:

- THE NIKKO SECURITIES Co. LTD, Tokyo, Japan: thirteen thousand one hundred and twenty-five shares:	13,125
- NIKKO BANK (DEUTSCHLAND) GmbH, Frankfurt, Germany: one thousand eight hundred and seventy-five shares:	1,875
Total: fifteen thousand shares:	15,000

Proof of the existence of the free reserves has been given to the undersigned notary by presentation of the balance sheet dated March 31, 1997, and signed by two directors.

The balance sheet, after been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain here annexed.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 5 of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital is set at LUF 1,576,160,000.- (one billion five hundred seventy-six million one hundred and sixty thousand Luxembourg francs).

It is divided into 157,616 (one hundred fifty-seven thousand six hundred and sixteen) shares of a par value of LUF 10,000.- (ten thousand Luxembourg francs) each, entirely paid up.»

Third resolution

The meeting decides to ratify the Board of Director's resolution and to accept the resignation of:

- Mr Masashi Kaneko, Director;
- Mr Akira Nishimura, Director;
- Mr Chiyomatsu Kobayashi, Director;

as directors of the company, giving them full discharge for the accomplishment of their mandate.

Fourth resolution

The meeting decides to ratify the Board of Director's resolution and to accept the nomination of:

- Mr Yoichi Ueno, residing in Luxembourg, and
- Mr Koji Mashima, residing in Luxembourg;

as new Managing Directors of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., for the same duration as the existing directors.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one hundred and twenty thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 11.809, constituée suivant acte reçu le 14 février 1974, publié au Mémorial C numéro 56 du 18 mars 1974, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 1er mars 1996, publié au Mémorial C numéro 273 du 5 juin 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yoichi Ueno, managing director, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Koshi Mashima, director general manager, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John Pierre Hettinger, deputy manager, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 142.616 (cent quarante-deux mille six cent seize) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que

l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour un montant de LUF 150.000.000,- (cent cinquante millions de francs luxembourgeois), à prélever sur les réserves distribuables et à incorporer au capital, pour le porter de son montant actuel de LUF 1.426.160.000,- (un milliard quatre cent vingt-six millions cent soixante mille francs luxembourgeois) à LUF 1.576.160.000,- (un milliard cinq cent soixante-seize millions cent soixante mille francs luxembourgeois) par l'émission et la création de 15.000 (quinze mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes, attribuées aux actionnaires actuels proportionnellement à leur participation.

2. Modification afférente de l'article cinq des statuts.

3. Acceptation des démissions de trois membres du conseil d'administration:

- Monsieur Masashi Kaneko, administrateur;
- Monsieur Akira Nishimura, administrateur;
- Monsieur Chiyomatsu Kobayashi, administrateur.

4. - Acceptation de la nomination de:

- Monsieur Yoichi Ueno, administrateur;
- Monsieur Koji Mashima, administrateur.

5. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de LUF 150.000.000,- (cent cinquante millions de francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 1.426.160.000,- (un milliard quatre cent vingt-six millions cent soixante mille francs luxembourgeois) à LUF 1.576.160.000,- (un milliard cinq cent soixante-seize millions cent soixante mille francs luxembourgeois), par l'émission et la création de 15.000 (quinze mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes, entièrement libérées par incorporation au capital d'une somme de LUF 150.000.000,- (cent cinquante millions de francs luxembourgeois), à prélever sur les réserves distribuables et les bénéfices reportés.

Toutes les 15.000 (quinze mille) nouvelles actions sont attribuées aux actionnaires actuels proportionnellement à leur participation, ainsi qu'il suit:

- THE NIKKO SECURITIES Co. LTD, Tokyo, Japon: treize mille cent vingt-cinq actions:	13.125
- NIKKO BANK (DEUTSCHLAND) GmbH, Francfort: mille huit cent soixante-quinze actions	<u>1.875</u>
Total: quinze mille actions	15.000

La preuve de l'existence de ces réserves distribuables a été apportée au notaire soussigné par la présentation du bilan daté du 31 mars 1997, signé par deux administrateurs.

Le bilan, signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera ci-annexé.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à LUF 1.576.160.000,- (un milliard cinq cent soixante-seize millions cent soixante mille francs luxembourgeois)

Il est divisé en 157.616 (cent cinquante-sept mille six cent seize) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois), entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de ratifier la résolution du Conseil d'Administration et d'accepter la démission de:

- Monsieur Masashi Kaneko, administrateur;
- Monsieur Akira Nishimura, administrateur;
- Monsieur Chiyomatsu Kobayashi, administrateur;

en qualité d'administrateurs de la société, leur donnant entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de ratifier la résolution du Conseil d'Administration et d'accepter la nomination de:

- Monsieur Yoichi Ueno, demeurant à Luxembourg et;
- Monsieur Koji Mashima, demeurant à Luxembourg;

en qualité de nouveaux administrateurs de la société NIKKO BANK LUXEMBOURG S.A., pour la même durée que les administrateurs en fonctions actuellement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Y. Ueno, K. Mashima, J.P. Hettinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 107S, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1998.

J. Elvinger.

(19185/211/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1998.

**BNP LUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. INTER PRIVILEGE MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.073.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTER PRIVILEGE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 21.073, constituée suivant acte notarié en date du 13 décembre 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 375 du 24 décembre 1983. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 570 du 1^{er} décembre 1993.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Claude Bouillon, Fondé de Pouvoir, demeurant à Habay,

qui désigne comme secrétaire Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Claude Lange, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de BNP LUX INVESTMENT S.A.»

2) Modification de l'article 3 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

«La société a pour objet la création, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif («OPC») et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des actions ou parts de ces OPC. La société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion des OPC. Elle pourra, pour compte des OPC sous gestion, donner tout avis et recommandation quant aux investissements à effectuer pour compte des OPC sous gestion, de conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères et exercer pour compte des fonds communs de placement sous gestion et des propriétaires de parts de ces Fonds tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.»

3) Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en BNP LUX INVESTMENT S.A.

L'article 1^{er} des statuts est modifié pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de BNP LUX INVESTMENT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet de la société afin de lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la création, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif («OPC») et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des actions ou parts de ces OPC. La société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion des OPC. Elle pourra, pour compte des OPC sous gestion, donner tout avis et recommandation quant aux investissements à effectuer pour compte des OPC sous gestion, de conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères et exercer pour compte des fonds communs de placement sous gestion et des propriétaires de parts de ces Fonds tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.»

L'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1998 se tiendra donc le deuxième mercredi du mois de mai 1999 à onze heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bouillon, V. Stecker, M.-C. Lange, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 107S, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1998.

F. Baden.

(19774/200/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1998.

BNP LUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

F. Baden.

(19775/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1998.

LEX FORI G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2017 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

STATUTS

Extrait

1. Dénomination du groupement: LEX FORI G.E.I.E.

2. Objet du groupement: Le GIE, en vue d'améliorer les services rendus par les cabinets des Membres à leur clientèle, de faciliter et d'amplifier l'activité de ses Membres et d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité, a pour objet de, directement ou indirectement:

– en général:

- constituer au profit de ses membres une cellule d'échange d'informations incluant l'étude et l'analyse en commun de problèmes théoriques ou pratiques, relatifs à ou surgissant à l'occasion de l'exercice de la profession d'avocat par ses membres,

- organiser, moyennant un partage de frais, et selon l'évolution des besoins des membres, les services communs destinés à améliorer l'exercice de leur profession,
 - en particulier:
 - faciliter l'exercice de la profession des membres en constituant entre eux une entité de traduction de textes juridiques et de procédure ou d'intérêt professionnel,
 - constituer au profit des membres une banque de données, sur divers supports, particulièrement spécialisée dans les domaines de leurs activités les plus fréquentes,
 - assister les membres à l'occasion de recherches particulières en vue de répondre aux besoins généraux ou spécifiques des cabinets membres ou de la clientèle de ceux-ci,
 - aider, dans le respect du principe du libre choix de son conseil par le client, au diligentement des actes et procédures utiles à la clientèle des membres en assurant le développement d'un réseau de correspondance organique facilitant la comparution des membres devant des juridictions ou instances de langues différentes ou géographiquement éloignées,
 - permettre le partage de coûts d'investissements utiles ou indispensables à l'exercice de leur profession,
 - publier en commun, à la destination de la clientèle ou des tiers qui en font la demande, et dans le respect des normes déontologiques en vigueur, des renseignements écrits destinés à éclairer le lecteur sur la composition et le fonctionnement des cabinets des membres ainsi que sur les services que les membres sont en mesure de prester,
 - assurer, dans le respect des normes déontologiques en vigueur, la diffusion d'informations juridiques à destination de la clientèle des membres, d'édition ou la publication de tout article, plaquette ou ouvrage de même nature,
 - accomplir tous actes compatibles avec la liste non limitative qui précède, sous réserve de l'autorisation des règlements déontologiques et usages de la profession d'avocat, après avoir obtenu le cas échéant l'autorisation régulière des autorités des Ordres concernés.

Le GIE pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

3. Membres du groupement:

- La Société Civile ayant emprunté la forme d'une Société Privée à Responsabilité Limitée RAMQUET & PRICKEN, cabinet d'avocats, dont le siège est établi à 4000 Liège, Sclessin, Belgique.

- Burgerlijke vennootschap die de vorm van een cooperatieve vennootschap heeft aangenomen COTTYN, ROSELETH, VAN DE STEEN & CO, advokatenkantoor Leopoldlaan 32A, te 9300 Aalst, Belgique,

- J.F.A. SOUILLAC ET ASSOCIES, SELAFA au capital de 252.000,- francs, 18, rue Théodule Ribot, 75017 Paris, France.

- Maîtres Charles Duro, Lydie Lorang et Marianne Goebel, associés de l'Etude DURO & LORANG, avocats au Barreau de Luxembourg, 4, boulevard Royal, L-2017 Luxembourg,

4. Durée du groupement: indéterminée

5. Siège du groupement: 4, boulevard Royal, L-2017 Luxembourg

6. Conditions de nomination et de révocation du gérant du groupement: Le groupement nommera par décision de l'ensemble de ses membres un gérant qui prendra en charge la gestion journalière du groupement. Le gérant sera le représentant du groupement pour toutes opérations rentrant dans l'objet et les fonctions du groupement.

Le gérant devra être avocat.

Le gérant pourra être révoqué par décision d'une assemblée réunissant l'ensemble des membres du groupe, statuant à la majorité des deux tiers.

7. Capital investi: le groupement n'aura aucun capital investi.

8. Adhésion d'un nouveau membre: Le nouveau membre ne répond pas des dettes dont le groupe était tenu avant l'approbation de son adhésion au groupement.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1998.

Pour LEX FORI G.E.I.E.

C. Duro

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1998, vol. 506, fol. 48, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17219/317/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1998.

VALFOR, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 56.256.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 614 du 28 novembre 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 670 du 31 décembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1998, vol. 504, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 1998.

VALFOR, Société Anonyme

Signature

(11942/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

INTERNATIONAL COMMERCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 31.764.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 1998, vol. 504, fol. 7, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 1998.

Signatures.

(11900/577/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

INTERNATIONAL COMMERCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
H. R. Luxemburg B 31.764.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten am 27. Februar 1998 von 10.00 bis 10.15 Uhr*

Die Aktionäre fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

1. Beschluss: Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der Bericht des Kommissars werden zustimmend zur Kenntnis genommen.

2. Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1996 wird in der vorgelegten Fassung genehmigt.

3. Beschluss: Dem Verwaltungsrat und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1996 Entlassung erteilt.

4. Beschluss: Der im Jahresabschluss ausgewiesene Verlust wird auf neue Rechnung vorgetragen.

5. Beschluss: Unter Berücksichtigung der Bestimmungen des Artikels 100 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 wird die Fortführung der Gesellschaft beschlossen.

6. Beschluss: Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1997 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs

G. P. Rockel

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1998, vol. 504, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11901/577/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

MAIZELS, WESTERBERG & CO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.207.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-second of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme MAIZELS, WESTERBERG & CO S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on the 11 of December 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C number 90 of the 25th of February 1993.

The meeting is presided by Mr Jean Steffen, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elects as scrutineer Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, all the sixty-six thousand eight hundred (66,800) shares representing the entire corporate capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. - Amendment of Article 6 point 6.2. so as to be reworded as follows:

«6.2. Such new shares shall be offered as follows:

6.2.1. A proportionate number of new shares shall be offered by the corporation to all holders of Class A shares and Class B shares in proportion as nearly as may be to their existing holdings of shares.

6.2.2. Any new shares which are not subscribed to within a period of 30 days from the date of offer shall be offered to all shareholders who have indicated their willingness to accept such new shares in proportion as nearly as may be to their existing holdings of shares.»

2. - Amendment of Article 6 point 6.3. so as to be reworded as follows:

«6.3. Notwithstanding Clauses 6.1. and 6.2. the corporation may issue new shares as Class A or Class B shares to any person for any value pursuant to Clauses 6.3. and 6.4.»

3. - Deletion of point 6.4. of Article 6 and subsequent amendment of point 6.5. in order to replace the reference to 6.5. by a reference to 6.4.

4. - Amendment of Article 7 point 7.1. first sentence so as to be reworded as follows:

«7.1. None of the shareholders shall, except with the prior consent of the holders of Class A shares, pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any share or any interest in any share, grant an option over any share or any interest in any share or enter into any agreement in respect of the votes attached to any share.»

5. - Amendment of Article 7 point 7.3. so as to be reworded as follows:

«7.3. A Shareholder (the Offeror) who has given (or who is deemed to have given) a written notice to the corporation for sale of all or part of his shareholding («Sale Notice») shall be deemed to have given notice to the corporation to be his agent. The sale or redemption of the shares («Sale Shares») shall be at Net Asset Value in accordance with the provisions of Article 8 below plus for Class A shares any outstanding amount of the Preferential Dividend set out in Article 18 below.»

6. - Deletion of point 7.6. of Article 7 and subsequent renumbering of points 7.7. and 7.8.

7. - Insertion of a new sentence at the end of paragraph 1 of Article 8 to be worded as follows:

«Adjustment will also be made to deduct a sum equal to the unpaid amount (if any) of the Preferential Dividend set out in Article 18.»

8. - Insertion of a new paragraph at the end of point e) of Article 8 to be worded as follows:

«In respect of Class A shares half of any outstanding amount of the Preferential Dividend should be paid at the time of P1 and the balance at the time of P2.»

9. - Insertion in Article 18 of a new paragraph 2 to be worded as follows:

«The holders of Class A shares shall be entitled to be paid out of the profits available for distribution and resolved to be distributed in respect of each accounting year of the corporation a fixed cumulative preferential dividend (the «Preferential Dividend») equivalent to GBP 29.22 (twenty-nine point twenty two Pound Sterling). This Preferential Dividend will be increased by 11 % per annum on the outstanding balance, starting from January 1, 1997, until the full amount of Preferential Dividend has been paid. Apart from the payment of the Preferential Dividend, both Class A shares and Class B shares have equal right to receive any ordinary dividends resolved to be distributed by the general meeting. Ordinary dividends can be distributed even if the full amount of the Preferential Dividend has not been paid.»

10. - Insertion in Article 19 of a paragraph 2 to be worded as follows:

«On the dissolution of the corporation the surplus assets shall be applied to the following purposes and in the following order of priority:

a) to the payment of any outstanding amount of the Preferential Dividends

b) to the repayment of the capital paid up on the Class A shares and the Class B shares

c) any surplus assets shall be divided amongst the holders of the Class A shares and the holders of the Class B shares in proportion to the number of Class A shares and Class B shares held by them respectively.»

11. - Decision to increase the corporate share capital by an amount of 28,132 £ so as to bring it from its present amount of 66,800 £ to 94,932 £ by the issue of 28,132 Class B shares having a par value of one Pound Sterling each at the price of 5.50 £ per share.

12. - Waiver by the existing shareholders of their preferential subscription right in respect of the new Class B shares.

13. - Subscription by Mr Rod Colwell of 7,100 Class B shares and payment in cash of 39,050 £; by Mr Jonas Martensson of 4,733 Class B shares and payment in cash of 26,031.5 £; by Mr Kenneth Westlund of 4,733 Class B shares and payment in cash of 26,031.5 £; by Mr Erik Ferm of 4,733 Class B shares and payment in cash of 26,031.5 £ and by SNOWDON INVESTMENTS, S. à r.l. of 2,100 Class B shares and payment in cash of 11,550 £.

14. - Subsequent amendment of Article 5 paragraphs 1 and 2 in order to reflect the above mentioned capital increase.

15. - Appointment of GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg as statutory auditor of the Company as of January 1, 1997, in replacement of ARTHUR ANDERSEN.

After the foregoing has been approved by the meeting the same took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend point 6.2. of Article 6 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 6.** 6.2. Such new shares shall be offered as follows:

6.2.1. A proportionate number of new shares shall be offered by the corporation to all holders of Class A shares and Class B shares in proportion as nearly as may be to their existing holdings of shares.

6.2.2. Any new shares which are not subscribed to within a period of 30 days from the date of offer shall be offered to all shareholders who have indicated their willingness to accept such new shares in proportion as nearly as may be to their existing holdings of shares.»

Second resolution

The meeting decides to amend point 6.3 of Article 6 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 6.** 6.3. Notwithstanding Clauses 6.1. and 6.2. the corporation may issue new shares as Class A or Class B shares to any person for any value pursuant to Clauses 6.3. and 6.4.»

Third resolution

The meeting decides to delete in Article 6 of the Articles of Incorporation point 6.4. and to renumber point 6.5. as point 6.4.

Fourth resolution

The meeting decides to amend the first sentence of point 7.1. of Article 7 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 7. 1.** None of the shareholders shall, except with the prior consent of the holders of Class A shares, pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any share or any interest in any share, grant an option over any share or any interest in any share or enter into any agreement in respect of the votes attached to any share.»

Fifth resolution

The meeting decides to amend point 7.3. of Article 7 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 7. 7.3.** A Shareholder (the Offeror) who has given (or who is deemed to have given) a written notice to the corporation for sale of all or part of his shareholding («Sale Notice») shall be deemed to have given notice to the corporation to be his agent. The sale or redemption of the shares («Sale Shares») shall be at Net Asset Value in accordance with the provisions of Article 8 below plus for Class A shares any outstanding amount of the Preferential Dividend set out in Article 18 below.

Sixth resolution

The meeting decides to delete point 7.6. of Article 7 of the Articles of Incorporation and to renumber points 7.7. and 7.8. as points 7.6. and 7.7.

Seventh resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation by adding thereto a new sentence as follows:

«Adjustment will also be made to deduct a sum equal to the unpaid amount (if any) of the Preferential Dividend set out in Article 18.»

Eighth resolution

The meeting decides to insert a new paragraph at the end of point e) of Article 8 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«In respect of Class A shares half of any outstanding amount of the Preferential Dividend should be paid at the time of P1 and the balance at the time of P2.»

Ninth resolution

The meeting decides to insert in Article 18 of the Articles of Incorporation a new paragraph, which will read as follows:

«The holders of Class A shares shall be entitled to be paid out of the profits available for distribution and resolved to be distributed in respect of each accounting year of the corporation a fixed cumulative preferential dividend (the «Preferential Dividend») equivalent to GBP 29.22 (twenty-nine point twenty two Pound Sterling). This Preferential Dividend will be increased by 11 % per annum on the outstanding balance, starting from January 1, 1997, until the full amount of Preferential Dividend has been paid. Apart from the payment of the Preferential Dividend, both Class A shares and Class B shares have equal right to receive any ordinary dividends resolved to be distributed by the general meeting. Ordinary dividends can be distributed even if the full amount of the Preferential Dividend has not been paid.»

Tenth resolution

The meeting decides to insert a second paragraph in Article 19 of the Articles of Incorporation which will read as follows:

«On the dissolution of the corporation the surplus assets shall be applied to the following purposes and in the following order of priority:

- a) to the payment of any outstanding amount of the Preferential Dividends
- b) to the repayment of the capital paid up on the Class A shares and the Class B shares
- c) any surplus assets shall be divided amongst the holders of the Class A shares and the holders of the Class B shares in proportion to the number of Class A shares and Class B shares held by them respectively.

Eleventh resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of twenty-eight thousand one hundred and thirty-two Pound Sterling (£ 28,132.-) so as to raise it from its present amount of sixty-six thousand eight hundred Pound Sterling (£ 66,800.-) up to ninety-four thousand nine hundred and thirty-two Pound Sterling (£ 94,932.-), by the issue of twenty-eight thousand one hundred and thirty-two (28,132) Class B shares having a par value of one Pound Sterling (£ 1.-) each, such new shares having in addition an issue premium of four point five Pound Sterling (£ 4.5,-) each.

Twelfth resolution

The meeting after having stated that the existing shareholders waived their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the twenty-eight thousand one hundred and thirty-two (28,132) new Class B shares:

1. - Mr Rod Colwell, banker, residing in Goddards Widford, Herforshire SG 128 SE England, for seven thousand one hundred (7,100) Class B shares;
2. - Mr Martin Greenslade, banker, residing in 16 Belitha Villas, London, for four thousand seven hundred and thirty-three (4,733) Class B shares;
3. - Mr Jonas Martensson, banker, residing in S-16855 Bromma, Sweden, for four thousand seven hundred and thirty-three (4,733) Class B shares;

4. - Mr Kenneth Westlund, banker, residing in 16352 Spanga, Sweden, for four thousand seven hundred and thirty-three (4,733) Class B shares;
5. - Mr Erik Ferm, banker, residing in S-18139 Lidingo, Sweden, for four thousand seven hundred and thirty-three (4,733) Class B shares;
6. - SNOWDON INVESTMENTS, S. à r.l., having its registered office in Luxembourg, 50, route d'Esch, for two thousand one hundred (2,100) Class B shares.

Intervention – Subscription – Payment

Thereupon:

1. - Mr Rod Colwell, prenamed, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given to him in London, on December 18, 1997, declared to subscribe to the seven thousand one hundred (7,100) new Class B shares, and to have them fully paid up by payment in cash of the amount of thirty-nine thousand and fifty Pound Sterling (£ 39,050.-),
 2. - Mr Martin Greenslade, prenamed, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given to him in London, on December 16, 1997, declared to subscribe to the four thousand seven hundred and thirty-three (4,733) new Class B shares, and to have them fully paid up by payment in cash of the amount of twenty-six thousand and thirty-one point five Pound Sterling (£ 26,031.5),
 3. - Mr Jonas Martensson, prenamed, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given to him in Stockholm, on December 16, 1997, declared to subscribe to the four thousand seven hundred and thirty-three (4,733) new Class B shares, and to have them fully paid up by payment in cash of the amount of twenty-six thousand and thirty-one point five Pound Sterling (£ 26,031.5),
 4. - Mr Kenneth Westlund, prenamed, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given to him in Stockholm, on December 17, 1997, declared to subscribe to the four thousand seven hundred and thirty-three (4,733) new Class B shares, and to have them fully paid up by payment in cash of the amount of twenty-six thousand and thirty-one point five Pound Sterling (£ 26,031.5),
 5. - Mr Erik Ferm, prenamed, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given to him in Stockholm, on December 18, 1997, declared to subscribe to the four thousand seven hundred and thirty-three (4,733) new Class B shares, and to have them fully paid up by payment in cash of the amount of twenty-six thousand and thirty-one point five Pound Sterling (£ 26,031.5),
 6. - SNOWDON INVESTMENTS, S. à r.l., prenamed, here represented by Mr Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given to him in Luxembourg, on December 19, 1997, declared to subscribe to the two thousand one hundred (2,100) new Class B shares, and to have them fully paid up by payment in cash of the amount of eleven thousand five hundred and fifty Pound Sterling (£ 11,550.-).
- The amounts of twenty-eight thousand one hundred and thirty-two Pound Sterling (£ 28,132.-) in capital and one hundred and twenty-six thousand five hundred and ninety-four Pound Sterling (£ 126,594.-) as issue premiums are from now on at the free and entire disposal of the company, as was certified to the undersigned notary.

Thirteenth resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at ninety-four thousand nine hundred and thirty-two Pound Sterling (GBP 94,932.-), divided into sixty-six thousand eight hundred (66,800) Class A shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and twenty-eight thousand one hundred and thirty-two (28,132) Class B shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, entirely paid up.

In addition the Class A shares have an issue premium of three Pound Sterling (GBP 3.-) each and the Class B shares have an issue premium of four point five Pound Sterling (GBP 4.5.-) each. The aggregate amount of the issue premiums allocated to an extraordinary reserve.»

Fourteenth resolution

The meeting appoints as new statutory auditor of the Company as of January 1, 1997, in replacement of ARTHUR ANDERSEN:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, Luxembourg.
Its mandate will expire at the annual general meeting of 1998.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately one hundred and seventy-five thousand Luxembourg Francs (LUF 175,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing which are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAIZELS, WESTERBERG & CO S.A., ayant son siège social Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 90 du 25 février 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Steffen, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence et les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-six mille huit cents (66.800) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Modification de l'Article 6 point 6.2 pour lui donner la teneur suivante:

«6.2. De telles actions sont offertes comme suit:

6.2.1. Un nombre proportionnel d'actions nouvelles seront offertes par la société à tous les porteurs d'actions de la Classe A et de la Classe B proportionnellement, aussi près que possible, à leur détention actuelle d'actions.

6.2.2. Toutes actions nouvelles, qui n'ont pas été souscrites endéans une période de 30 jours à partir de la date de l'offre, seront offertes à tous les actionnaires ayant indiqué leur volonté d'accepter telles nouvelles actions en proportion, aussi près que possible, de leur détention actuelle d'actions.»

2. - Modification de l'Article 6 point 6.3. pour lui donner la teneur suivante:

«6.3. Nonobstant les clauses 6.1. et 6.2. la société peut émettre de nouvelles actions de la Classe A ou de la Classe B pour toute valeur conformément aux clauses 6.3. et 6.4.»

3. - Suppression du point 6.4. de l'article 6 et modification subséquente du point 6.5. qui sera le point 6.4.

4. - Modification de l'Article 7 point 7.1. première phrase pour lui donner la teneur suivante:

«7.1. Aucun des actionnaires ne pourra, sauf avec l'approbation préalable de tous les porteurs d'actions de la Classe A, donner en gage, hypothéquer, charger ou autrement grever aucune action ou aucun intérêt dans aucune action, octroyer une option sur une action ou un intérêt dans une action ou conclure une convention relative au vote attaché à une quelconque action.»

5. - Modification de l'Article 7 point 7.3. pour lui donner la teneur suivante:

«7.3. Tout actionnaire (l'Offrant) qui a donné (ou qui est censé avoir donné) un avis écrit à la société pour la vente de tout ou partie de sa détention (Avis de Vente) sera censé avoir donné avis à la société d'être son mandataire. La vente ou le rachat d'actions (Actions Offertes) sera à la Valeur Nette, conformément aux dispositions de l'article 8 ci-après, ainsi que pour les actions de la Classe A tout montant encore dû du Dividende Privilégié spécifié à l'article 18 ci-après.»

6. - Suppression du point 7.6. de l'Article 7 et renumérotation subséquente des points 7.7. et 7.8.

7. - Insertion d'une nouvelle phrase à la fin du premier paragraphe de l'article 8 ayant la teneur suivante:

«Un ajustement sera également opéré de façon à déduire un montant égal au montant non encore payé, le cas échéant, du Dividende Privilégié défini à l'Article 18.»

8. - Insertion d'un nouveau paragraphe à la fin du point e) de l'Article 8 des statuts ayant la teneur suivante:

«En rapport avec les actions de Classe A la moitié du montant encore dû du Dividende Privilégié devrait être payé au moment du P1 et le solde au moment de P2.»

9. - Insertion d'un nouveau paragraphe deux à l'Article 18 ayant la teneur suivante:

«Les titulaires des actions de Classe A auront le droit de recevoir, pour chaque exercice comptable de la société, le paiement, sur les bénéfices disponibles pour être distribués, dans la mesure où il y a une décision de distribuer de tels bénéfices, d'un dividende fixe récupérable (le «Dividende Privilégié») équivalent à GBP 29,22 (vingt-neuf virgule vingt-deux Livres Sterling). Ce Dividende Privilégié sera augmenté de 11 % par an calculé sur le solde non encore payé, à partir du 1er janvier 1997, jusqu'au moment où le montant intégral du Dividende Privilégié aura été payé. Sauf pour le paiement du Dividende Privilégié, les actions de Classe A et les actions de Classe B auront le même droit de recevoir les dividendes ordinaires, dans la mesure où de telles distributions sont décidées par l'Assemblée Générale. Des dividendes ordinaires peuvent être distribués même si le montant intégral du Dividende Privilégié n'a pas encore été payé.»

10. - Insertion d'un deuxième paragraphe à l'Article 19 ayant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la société, tout surplus d'actifs sera affecté aux objets suivants et dans l'ordre de priorité suivant:

- a) au paiement de tout montant non encore payé du Dividende Privilégié;
- b) au remboursement du capital payé sur les actions de Classe A et les Actions de Classe B;
- c) tout surplus d'actif sera réparti entre les titulaires d'actions de Classe A et ceux d'actions de Classe B en proportion du nombre d'actions de Classe A et du nombre d'actions de Classe B détenues respectivement.»

11. - Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de £ 28.132,- pour le porter de son montant actuel de £ 66.800,- à £ 94.932,- par l'émission de 28.132 actions de Classe B nouvelles ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling chacune au prix de 5,50 £ par action.

12. - Renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription quant aux nouvelles actions de Classe B.

13. - Souscription par Monsieur Rod Colwell de 7.100 actions de Classe B et paiement en numéraire d'un montant de £ 39.050; par Monsieur Martin Greenslade de 4.733 actions de Classe B et paiement en numéraire d'un montant de £ 26.031,5; par Monsieur Jonas Martensson de 4.733 actions de Classe B et paiement en numéraire d'un montant de £ 26.031,5; par Monsieur Kenneth Westlund de 4.733 actions de Classe B et paiement en numéraire d'un montant de £ 26.031,5; par Monsieur Erik Ferm de 4.733 actions de Classe B et paiement en numéraire d'un montant de £ 26.031,5 et par SNOWDON INVESTMENTS, S.à r.l., de 2.100 actions de Classe B et paiement en numéraire de £ 11.500.

14. - Modification subséquente de l'article 5 paragraphes 1 et 2 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant mentionnée.

15. - Nomination de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte comme commissaire aux comptes en remplacement de ARTHUR ANDERSEN.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée et après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 6 point 6.2 pour lui donner la teneur suivante:

«6.2. De telles actions sont offertes comme suit:

6.2.1. Un nombre proportionnel d'actions nouvelles seront offertes par la société à tous les porteurs d'actions de la Classe A et de la Classe B proportionnellement, aussi près que possible, à leur détention actuelle d'actions.

6.2.2. Toutes actions nouvelles, qui n'ont pas été souscrites endéans une période de 30 jours à partir de la date de l'offre, seront offertes à tous les actionnaires ayant indiqué leur volonté d'accepter telles nouvelles actions en proportion, aussi près que possible, de leur détention actuelle d'actions.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 6 point 6.3. pour lui donner la teneur suivante:

«6.3. Nonobstant les clauses 6.1. et 6.2. la société peut émettre de nouvelles actions de la Classe A ou de la Classe B pour toute valeur conformément aux clauses 6.3. et 6.4.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le point 6.4. de l'article 6 et de modifier le point 6.5. qui sera le point 6.4.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 7 point 7.1. première phrase pour lui donner la teneur suivante:

«7.1. Aucun des actionnaires ne pourra, sauf avec l'approbation préalable de tous les porteurs d'actions de la Classe A, donner en gage, hypothéquer, charger ou autrement grever aucune action ou aucun intérêt dans aucune action, octroyer une option sur une action ou un intérêt dans une action ou conclure une convention relative au vote attaché à une quelconque action.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 7 point 7.3. pour lui donner la teneur suivante:

«7.3. Tout actionnaire (l'Offrant) qui a donné (ou qui est censé avoir donné) un avis écrit à la société pour la vente de tout ou partie de sa détention (Avis de Vente) sera censé avoir donné avis à la société d'être son mandataire. La vente ou le rachat d'actions (Actions Offertes) sera à la Valeur Nette, conformément aux dispositions de l'article 8 ci-après, ainsi que pour les actions de la Classe A tout montant encore dû du Dividende Privilégié spécifié à l'article 18 ci-après.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer le point 7.6. de l'Article 7 des statuts et de renuméroter les points 7.7. et 7.8.

Septième résolution

L'assemblée décide d'insérer une nouvelle phrase à la fin du premier paragraphe de l'article 8 qui aura la teneur suivante:

«Un ajustement sera également opéré de façon à déduire un montant égal au montant non encore payé, le cas échéant, du Dividende Privilégié défini à l'Article 18.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe à la fin du point e) de l'Article 8 des statuts qui aura la teneur suivante:

«En rapport avec les actions de Classe A la moitié du montant encore dû du Dividende Privilégié devrait être payé au moment du P1 et le solde au moment de P2.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe deux à l'Article 18 ayant la teneur suivante:

«Les titulaires des actions de Classe A auront le droit de recevoir, pour chaque exercice comptable de la société, le paiement, sur les bénéfices disponibles pour être distribués, dans la mesure où il y a une décision de distribuer de tels bénéfices, d'un dividende fixe récupérable (le «Dividende Privilégié») équivalent à GBP 29,22 (vingt-neuf virgule vingt-deux Livres Sterling). Ce Dividende Privilégié sera augmenté de 11% par an calculé sur le solde non encore payé, à partir du 1^{er} janvier 1997, jusqu'au moment où le montant intégral du Dividende Privilégié aura été payé. Sauf pour le paiement du Dividende Privilégié, les actions de Classe A et les actions de Classe B auront le même droit de recevoir les dividendes ordinaires, dans la mesure où de telles distributions sont décidées par l'Assemblée Générale. Des dividendes ordinaires peuvent être distribués même si le montant intégral du Dividende Privilégié n'a pas encore été payé.»

Dixième résolution

L'assemblée décide d'insérer un deuxième paragraphe à l'Article 19 ayant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la société, tout surplus d'actifs sera affecté aux objets suivants et dans l'ordre de priorité suivant:

- a) au paiement de tout montant non encore payé du Dividende Privilégié;
- b) au remboursement du capital payé sur les actions de Classe A et les Actions de Classe B;
- c) tout surplus d'actif sera réparti entre les titulaires d'actions de Classe A et ceux d'actions de Classe B en proportion du nombre d'actions de Classe A et du nombre d'actions de Classe B détenues respectivement.»

Onzième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-huit mille cent trente-deux Livres Sterling (GBP 28.132,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-six mille huit cents Livres Sterling (GBP 66.800,-) à quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-deux Livres Sterling (GBP 94.932,-) par l'émission de vingt-huit mille cent trente-deux (28.132) actions nouvelles de Classe B ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ces actions nouvelles étant émises avec une prime d'émission de quatre virgule cinq Livres Sterling (GBP 4,5) chacune.

Douzième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des vingt-huit mille cent trente-deux (28.132) actions nouvelles de Classe B:

- 1.- Monsieur Rod Colwell, banquier, demeurant à Goddards Widford, Herforshire SG 128 SE England, pour sept mille cent (7.100) actions de Classe B;
2. - Monsieur Martin Greenslade, banquier, demeurant à 16 Belitha Villas, Londres, quatre mille sept cent trente-trois (4.733) actions de Classe B;
3. - Monsieur Jonas Martensson, banquier, demeurant à S-16855 Bromma, Suède, pour quatre mille sept cent trente-trois (4.733) actions de Classe B;
4. - Monsieur Kenneth Westlund, banquier, demeurant à S-16352 Spanga, Suède, pour quatre mille sept cent trente-trois (4.733) actions de Classe B;
5. - Monsieur Erik Ferm, banquier, demeurant à S-18139 Lidingo, Suède, pour quatre mille sept cent trente-trois (4.733) actions de Classe B;
6. - SNOWDON INVESTMENTS, S. à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 13, boulevard Royal, pour deux mille cent (2.100) actions de Classe B.

Intervention – Souscription – Libération

Ensuite:

1. - Monsieur Rod Colwell, prénommé, ici représenté par Monsieur Jean Steffen, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Londres, le 18 décembre 1997, a déclaré souscrire aux sept mille cent (7.100) actions nouvelles de Classe B, et de les libérer intégralement par versement d'un montant de trente-neuf mille cinquante Livres Sterling (GBP 39.050,-).
2. - Monsieur Martin Greenslade, prénommé, ici représenté par Monsieur Jean Steffen, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Londres, le 16 décembre 1997, a déclaré souscrire aux quatre mille sept cent trente-trois (4.733) actions nouvelles de Classe B, et de les libérer intégralement par versement d'un montant de vingt-six mille trente et un virgule cinquante Livres Sterling (GBP 26.031,50),
3. - Monsieur Jonas Martensson, prénommé, ici représenté par Monsieur Jean Steffen, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Stockholm, le 16 décembre 1997, a déclaré souscrire aux quatre mille sept cent trente-trois (4.733) actions nouvelles de Classe B, et de les libérer intégralement par versement d'un montant de vingt-six mille trente et un virgule cinquante Livres Sterling (GBP 26.031,50),
4. - Monsieur Kenneth Westlund, prénommé, ici représenté par Monsieur Jean Steffen, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Stockholm, le 17 décembre 1997, a déclaré souscrire aux quatre mille sept cent trente-trois (4.733) actions nouvelles de Classe B, et de les libérer intégralement par versement d'un montant de vingt-six mille trente et un virgule cinquante Livres Sterling (GBP 26.031,50),

5. - Monsieur Erik Ferm, prénommé, ici représenté par Monsieur Jean Steffen, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Stockholm, le 18 décembre 1997, a déclaré souscrire aux quatre mille sept cent trente-trois (4.733) actions nouvelles de Classe B, et de les libérer intégralement par versement d'un montant de vingt-six mille trente et un virgule cinquante Livres Sterling (GBP 26.031,50),

6. - SNOWDON INVESTMENTS, S. à r.l., prédésignée, ici représentée par Monsieur Jean Steffen, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 19 décembre 1997, a déclaré souscrire aux deux mille cent (2.100) actions nouvelles de Classe B, et de les libérer intégralement par versement d'un montant de onze mille cinq cent cinquante Livres Sterling (GBP 11.550,-).

Les montants de vingt-huit mille cent trente-deux Livres Sterling (GBP 28.132,-) en capital et cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-quatorze Livres Sterling (GBP 126.594,-) en primes d'émission sont dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Treizième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'Article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-deux Livres Sterling (GBP 94.932,-), divisé en soixante-six mille huit cents (66.800) actions de Classe A ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et vingt-huit mille cent trente-deux (28.132) actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement libérées.

En outre, une prime d'émission de trois Livres Sterling (GBP 3,-) est payée par action de la Classe A et une prime d'émission de quatre virgule cinq Livres Sterling (GBP 4,5) est payée par action de la Classe B. Le montant total des primes d'émission est affecté à une réserve extraordinaire.»

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de ARTHUR ANDERSEN:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg.
Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de 1998.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 175.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, C. Keereman, Schieres, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1998, vol. 831, fol. 81, case 9. – Reçu 94.692 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mars 1998.

J.-J. Wagner.

(11914/215/471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

LIEBHERR INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

H. R. Luxembourg B 62.792.

Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. März 1998

Herr Pit Reckinger, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1114 Luxembourg, 18, rue Adames, wird mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsratsmitglied bestellt.

Pour copie conforme
LIEBHERR INVEST S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1998, vol. 504, fol. 6, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11913/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

INTERNATIONAL FILM PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 24.240.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 1998, vol. 504, fol. 7, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 1998.

(11902/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

INTERNATIONAL FILM PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 24.240.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale reportée des actionnaires
tenue au siège de la société le 10 novembre 1997*

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale que:

1. Les comptes sociaux de l'exercice 1996 sont approuvés et que le résultat de l'exercice est reporté à nouveau;
2. Décharge est donnée aux membres du Conseil d'Administration et au réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 1996;
3. Le mandat d'Administrateur de Monsieur Heinz Lehmann est renouvelé pour la durée d'un an, venant à l'expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997;
4. L'Assemblée Générale donne acte de la démission comme Administrateurs de Messieurs Jean-Michel Kerdraon, Jacques Rigaud, Ferd Kayser et Guillaume de Posch;
5. Messieurs Wolff Bauer Rauschenberger et Dr Ewald Walgenbach sont élus comme nouveaux Administrateurs, pour un mandat d'un an venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.
6. Que le Conseil d'Administration se compose partant dorénavant comme suit:
M. Dr, Ewald Walgenbach, Administrateur, demeurant à Senningerberg,
M. Wolff Bauer, Administrateur, demeurant à Berlin,
M. Heinz Lehmann, Administrateur, demeurant à Luxembourg,
M. Ralph Rauschenberger, Administrateur, demeurant à Bettange-sur-Mess,
7. L'Assemblée Générale désigne comme nouveau Réviseur la société civile KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, avec la mission de contrôler à partir de l'exercice social 1997, les comptes annuels, bilans et annexes, ainsi que la concordance entre ces derniers et le rapport de gestion, le tout conformément à la loi,
8. Le siège social de la société est transféré à 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg.
Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour extrait conforme
un mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1998, vol. 504, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11903/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

INTERNATIONAL FILM PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 24.240.

*Extrait des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège
de la société le 10 novembre 1997*

Il résulte des délibérations de la séance du Conseil d'Administration du 10 novembre 1997 que:

1. Monsieur Ewald Walgenbach est élu Président du Conseil d'Administration;
2. Les pouvoirs de signature sont modifiés comme suit:
- tous les actes engageant la société à l'égard des tiers sont signés par le Président ou par deux Administrateurs.
- pour toutes les opérations d'ordre purement financier, paiements ou instructions aux banques dans les limites de la gestion journalière ou en exécution de décisions du Conseil d'Administration, la seule signature de M. Heinz Lehmann, Administrateur, est suffisante jusqu'à concurrence de LUF 5.000.000.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour extrait conforme
un mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1998, vol. 504, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11904/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

LEGERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.907.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 1997

Le transfert du siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir du 2 mai 1997 a été ratifié.

La démission de Monsieur Rolus en tant que Commissaire est acceptée avec effet au 1^{er} août 1997 et décharge lui est donné pour l'exercice de son mandat.

La nomination de Madame Véronique Vets, domiciliée à Aartselaar en Belgique, en tant que Commissaire est acceptée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Pour extrait
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.
B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 503, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11907/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

MORALIN CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.302.

L'adresse de Monsieur Edward A. S. Benthall, gérant de la société est: 85, Walting Street, London.
Luxembourg, le 16 mars 1998.

*Pour la société
M. Kohl
Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1998, vol. 504, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11916/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

NEW DEBATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4592 Oberkorn, 5, rue des Cerisiers.
R. C. Luxembourg B 43.638.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 1998, vol. 309, fol. 16, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oberkorn, le 17 mars 1998.

NEW DEBATE S.à r.l.

(11918/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

LEBANON HOLDINGS, Société Anonyme d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.687.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-seventh of February.
Before Us Maître Marthe Thyès-Walch, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Leone Brachmond, employee, residing in Luxembourg,
acting in his capacity as a special proxyholder of the Board of Directors of the société anonyme LEBANON HOLDINGS, R. C. Luxembourg section B number 56.687, having its registered office in L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, incorporated by deed of Maître Camille Hellinckx, then Notary residing in Luxembourg, on the 4th of November 1996, published in the Mémorial C number 640 of the 10th of December 1996;

by virtue of a proxy under privat seal and the authority conferred on her by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 11th of February 1998;

the prenamed proxy and an extract of the minutes of the said meeting, signed ne varietur by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I. - That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme LEBANON HOLDINGS, amounts actually to USD 49,000.- (forty-nine thousand US dollars), represented by 24,500 (twenty-four thousand and five hundred) shares with a par value of USD 2.- (two US dollars) each, all fully paid up.

II. - That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at USD 50,000,000.- (fifty million US dollars) and that on terms of article seven the Board of Directors has been authorized to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to

subscribe during the initial subscription period, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III. - That the Board of Directors, in its meeting of the 11th of February 1998 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article seven of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of USD 9,951,000.- (nine million nine hundred and fifty-one thousand US dollars) so as to raise the subscribed capital from its present amount of USD 49,000.- (forty-nine thousand US dollars) to USD 10,000,000.- (ten million US dollars), by the creation and issue of 4,975,500.- (four million nine hundred seventy-five thousand and five hundred) new shares with a par value of USD 2.- (two US dollar) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV. - That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article seven of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed the subscription of the total new shares, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions.

V. - That the 4,975,500.- (four million nine hundred seventy-five thousand and five hundred) new shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the company LEBANON HOLDINGS, prementioned, so that the amount of USD 9,951,000.- (nine million nine hundred and fifty-one thousand US dollars) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI. - That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph two, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«**Art. 5. Paragraph 2.** The Corporation has an issued capital of ten million United States Dollars (U.S.\$ 10,000,000.-) consisting of five million shares (5,000,000) of a par value of two United States Dollars (U.S.\$ 2.-) per share. The five million shares (5,000,000) have all been fully paid up by payment in cash of ten million United States Dollars (U.S.\$ 10,000,000.-)».

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated approximately at hundred ninety thousand Luxembourg Francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Leone Brachmond, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme LEBANON HOLDINGS, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.687, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 640 du 10 décembre 1996;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée et d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 11 février 1998;

ladite procuration et un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme LEBANON HOLDINGS, prédésignée, s'élève actuellement à USD 49.000.- (quarante-neuf mille US dollars), représenté par 24.500 (vingt-quatre mille cinq cents) actions de USD 2.- (deux US dollars) chacune, entièrement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à USD 50.000.000.- (cinquante millions de US dollars) et qu'aux termes de l'article sept le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription pendant la période initial de souscription, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion du 11 février 1998 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article sept des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de USD 9.951.000.- (neuf millions neuf cent cinquante et un mille US dollars) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 49.000.- (quarante-neuf mille US dollars) à USD 10.000.000.- (dix millions US dollars) par la création et l'émission de 4.975.500 (quatre millions neuf cent soixante-quinze mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 2.- (deux US dollars) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. - Que toujours en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article sept des statuts le conseil d'administration a supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires et a décidé à la souscription de la totalité des actions nouvelles, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions.

V. - Que les 4.975.500 (quatre millions neuf cent soixante-quinze mille cinq cents) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme LEBANON HOLDINGS, prédésignée, de sorte que la somme de USD 9.951.000,- (neuf millions neuf cent cinquante et un mille US dollars) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération.

VI. - Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 2.** La Société a un capital souscrit de dix millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.000.000,- US\$), représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 2,-) par action. Les cinq millions (5.000.000) d'actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces de dix millions dollars des Etats-Unis d'Amérique.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Brachmond, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1998, vol. 106S, fol. 7, case 7. – Reçu 3.714.211 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1998.

M. Thyès-Walch.

(11905/215/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

LEBANON HOLDINGS, Société Anonyme d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 1998.

M. Thyès-Walch.

(11906/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

PHOSPHORE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 56.056.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fifth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PHOSPHORE S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg section B number 56.056, incorporated by deed established on August 9, 1996, published in the Mémorial C number 581 of November 11, 1996.

The meeting is presided by Mr Dominique Audia, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to record that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 50,000 (fifty thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of ITL 150,000,000.- so as to raise it from its present amount of ITL 500,000,000.- to ITL 650,000,000.- by the issue of 15,000 new shares having a par value of ITL 10,000.- each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of ITL 150,000,000.- (hundred fifty million Italian lira) so as to raise it from its present amount of ITL 500,000,000.- (five hundred million Italian lira) to ITL 650,000,000.- (six hundred fifty million Italian lira), by the issue of 15,000 (fifteen thousand) new shares having a par value of ITL 10,000.- (ten thousand Italian lira) each.

Second resolution

The meeting, after having stated that the minority shareholder waived to his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 15,000 (fifteen thousand) new shares the majority shareholder, the British Virgin Islands company WATERSIDE FINANCIAL LTD, having its registered office at Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, British Virgin Islands.

Intervention – Subscription – Payment

Thereupon the before named majority shareholder, duly represented by virtue of one of the aforementioned proxies declared to subscribe to all the new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of ITL 150,000,000.- (hundred fifty million Italian lira), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at ITL 650,000,000.- (six hundred fifty million Italian lira), represented by 65,000 (sixty-five thousand) shares with a nominal value of ITL 10,000.- (ten thousand Italian lira) each, carrying one voting right in the general assembly, fully paid-up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at seventy thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHOSPHORE S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg section B numéro 56.056, constituée suivant acte reçu le 9 août 1996, publié au Mémorial C numéro 581 du 11 novembre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il appert de la liste de présence que les 50.000 (cinquante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de ITL 150.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 500.000.000,- à ITL 650.000.000,- par l'émission de 50.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 150.000.000,- (cent cinquante millions de liras italiennes) pour le porter de son montant actuel de ITL 500.000.000,- (cinq cents millions de liras italiennes) à ITL 650.000.000,- (six cent cinquante millions de liras italiennes), par l'émission de 15.000 (quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 15.000 (quinze mille) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société des Iles Vierges Britanniques WATERSIDE FINANCIAL LTD, ayant son siège social à Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, British Virgin Islands.

Intervention – Souscription – Libération

Ensuite l'actionnaire majoritaire prédésigné, dûment représenté en vertu de l'une des procurations dont mention ci-avant a déclaré souscrire toutes les actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de ITL 150.000.000,- (cent cinquante millions de liras italiennes), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 650.000.000,- (six cent cinquante millions de liras italiennes), représenté par 65.000 (soixante-cinq mille) actions de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D. Audia, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 1998, vol. 106S, fol. 20, case 1. – Reçu 31.425 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1998.

J. Elvinger.

(11921/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

PHOSPHORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 56.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1998.

Pour le notaire

Signature

(11922/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

SCALA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 19.121.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 30 janvier 1998

1. Le siège de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante: 167, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

2. La démission du Commissaire aux Comptes FIN-CONTROLE S.A., 11, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, est acceptée et décharge lui est donnée.

3. STRATEGO INTERNATIONAL S.à r.l., 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1998, vol. 504, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11930/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

OBLI-VALOR CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 février 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1998, vol. 105S, fol. 59, case 9, aux droits de cinq cent francs (Frs. 500,-), que la société anonyme OBLI-VALOR CONSEIL S.A., avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 10 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 153 du 20 avril 1994, au capital de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées, a été liquidée par le fait de la réunion en une seule main de toutes les actions de la dite société anonyme OBLI-VALOR CONSEIL S.A., prédésignée, ce qui a été expressément décidé l'actionnaire unique.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1998.

M. Thyes-Walch
notaire

(11919/215/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

PANAFRICAN HANDCRAFTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 12.619.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1998, vol. 504, fol. 11, case 3 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.
Signature

(11920/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

PROFITRUST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 38.465.

Die Bilanz zum 31. Oktober 1997, die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31 Oktober 1997 abgelaufene Geschäftsjahr sowie die Anlagen wurden eingetragen in Luxemburg am 13. März 1998, vol. 504, fol. 5, case 11 und wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von und in Luxemburg am 17. März 1998 hinterlegt.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung

Die ordentliche Generalversammlung der PROFITRUST S.A., welche am 16. Januar 1998 in Luxemburg am Gesellschaftssitz stattfand, wurde in Luxemburg am 13. März 1998 eingetragen unter vol. 504, fol. 5 case 11, und wurde am 17. März 1998 beim Handels- und Gesellschaftsregister in und von Luxemburg hinterlegt, worüber wie folgt Auszug:

1. Durch gesonderte Wahl beschliesst die Versammlung die Verwaltungsratsmitglied für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das Geschäftsjahr, das am 31. Oktober 1997 endete, zu entlasten.

2. Die Verwaltungsratsmitglieder und der Wirtschaftsprüfers werden bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung welche über den Jahresabschluss zum 31. Oktober 1998 entscheidet, wiedergewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. März 1998.

PROFITRUST S.A.
Unterschriften

Hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, am 17. März 1998.

(11923/656/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

SAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.292.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 1998, vol. 503, fol. 87, case 7 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 1998.

Signature.

(11929/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

PROFITRUST INVESTMENT ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
H. R. Luxembourg B 45.889.

Die Bilanz zum 31. Oktober 1997, die Gewinn und abgelaufene Geschäftsjahr sowie die Anlagen wurden eingetragen in Luxemburg am 13. März 1998, vol. 504, fol. 5, case 11 und wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von und in Luxemburg am 17. März 1998 hinterlegt.

Die ordentliche Generalversammlung der PROFITRUST INVESTMENT ADVISORY COMPANY S.A., welche am 16. Januar 1998 in Luxemburg am Gesellschaftssitz stattfand, wurde in Luxemburg am 13. März 1998 eingetragen unter vol. 504, fol. 5 case 11, und wurde am 17. März 1998 beim Handels- und Gesellschaftsregister in und von Luxemburg hinterlegt, worüber wie folgt Auszug:

1. Durch gesonderte Wahl beschliesst die Versammlung die Verwaltungsratsmitglied für das Geschäftsjahr, das am 31. Oktober 1997 endete, zu entlasten.

2. Wahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung

Georg Kramann, UNICO FINANCIAL SERVICES S.A.

Martin Sardelic, RAIFFEISEN KAPITALANLAGE-GESELLSCHAFT m.b.H.

Wolfgang E. Fürst zu Ysenburg

Marcel Ernzer

werden als Verwaltungsratsmitglied gewählt bzw. wiedergewählt.

Sie bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung.

Die Versammlung beschliesst die Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. März 1998.

PROFITRUST INVESTMENT ADVISORY COMPANY S.A.

Unterschriften

Hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, am 17. März 1998.

(11924/656/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

IMMO-TRAVEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 56, avenue de la Libération.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept février.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - La société à responsabilité limitée dénommée IMMO-TRAVEL, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard,

constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 28 octobre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 185, du 7 mai 1992,

ici représentée par:

- Monsieur Giovanni Brescia, employé privé, demeurant à Schifflange, 56, avenue de la Libération,

gérant de la prédite société, nommé à cette fonction par l'assemblée générale extraordinaire des associés prise à la suite de l'acte constitutif prédit,

agissant tant au nom de la prédite société, que comme mandataire spécial de:

- Monsieur Carmelo Isaia, employé privé, demeurant à L-2166 Luxembourg, 80, rue W.A. Mozart,

- et de Monsieur Arny Lamesch, employé privé, demeurant à L-8614 Reimberg, 5, rue de Schandel;

en vertu de deux procurations sous seing privé, en date à Schifflange, du 16 février 1998,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées;

agissant comme associés de la prédite société,

la prédite société est valablement engagée par la signature conjointe des associés avec celle du gérant pour tout montant dépassant la somme de quinze mille francs.

2.- Monsieur Giovanni Brescia, en nom personnel, agissant comme mandataire spécial de:

a) Monsieur Francesco Chiarello, chauffeur, demeurant à Pontpierre, 24, rue de l'Europe;

b) Monsieur Francesco Ricciardelli, de transport, demeurant à I-20133 Milano, Via Monte Suello 6;

c) Monsieur André Toussaint, chauffeur, demeurant à B-6660 Houffalize, 32, bois des Roines;

d) et Monsieur Umberto Mazzon, chauffeur, demeurant à L-4580 Differdange, 42, rue de Hussigny,

en vertu de quatre procurations sous seing privé en date respectivement à Luxembourg, du 16 février 1998, à Schifflange du 16 février 1998, à Schifflange, du 16 février 1998 et à Differdange, du 16 février 1998,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants déclarent être propriétaires, la société à responsabilité limitée IMMO-TRAVEL, S.à r.l., prédite, de cent cinquante parts sociales (150), Monsieur Francesco Chiarello, prédit, de cent cinquante parts sociales (150), Monsieur Francesco Ricciardelli, prédit, cent cinquante parts sociales (150), Monsieur André Toussaint, prédit, de cent cinquante parts sociales (150) et Monsieur Umberto Mazzon, prédit, de cent cinquante parts sociales (150) de la société

à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée TRUCKING COMPANY LUXEMBOURG-TCL, S.à r.l, avec siège social à Pontpierre, 22, rue de l'Europe,

constituée en vertu d'un acte, reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 février 1992, numéro 160 de son répertoire, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 313 du 22 juillet 1992.

I. - La société à responsabilité limitée dénommée IMMO-TRAVEL, S.à r.l., prédite, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à Monsieur Jean-Paul Schanen, employé, demeurant à L-4994 Schouweiler, 94, route de Longwy, ici présent, ce acceptant, les cent cinquante parts sociales (150) sur les cent cinquante parts sociales (150), lui appartenant dans la Prédite société.

II. - Monsieur Francesco Chiarello, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à Monsieur Jean-Paul Schanen, prédit, ici présent, ce acceptant, les cent cinquante parts sociales (150) sur les cent cinquante parts sociales (150), lui appartenant dans la Prédite société.

III. - Monsieur Francesco Ricciardelli, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, savoir:

– à Monsieur Jean-Paul Schanen, prédit, ici présent, ce acceptant, les soixante-quinze parts sociales (75) sur les cent cinquante parts sociales (150), lui appartenant dans la prédite société;

– à Monsieur Werner Von Wirth, transporteur, demeurant à NL-6374 La Landgraaf, 235, Rimbürgerweg, non présent, ici représenté par Monsieur Giovanni Brescia, prédit, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Schiffflange, le 8 janvier 1998,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée,

ici présent, ce acceptant, les soixante-quinze parts sociales (75) sur les cent cinquante parts sociales (150), lui appartenant dans la prédite société;

VI. - Monsieur André Toussaint, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à Monsieur Werner Von Wirth, prédit, représenté comme indiqué cidessus, les cent cinquante parts sociales (150) sur les cent cinquante parts sociales (150), lui appartenant dans la prédite société.

V. - Et Monsieur Umberto Mazzon, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à Monsieur Werner Von Wirth, prédit, représenté comme indiqué ci-dessus, les cent cinquante parts sociales (150) sur les cent cinquante parts sociales (150), lui appartenant dans la Prédite société.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires, prénommés, sont propriétaires à compter d'aujourd'hui des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré aux cessionnaires, prénommés, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation:

Il est observé que les présentes cessions de parts sont faite du consentement de la majorité des associés représentant plus des trois-quarts du capital social, ainsi que l'exige la loi et ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé par les associés de la prédite société, à la date de ce jour, mais avant les présentes et qui après avoir été signé ne varietur, par tous les comparants et le notaire instrumentant, est annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de sept cent cinquante mille francs (750.000,-), en vertu de l'acte ciavant cité, en date du 10 février 1992. Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1. - Monsieur Jean-Paul Schanen, prédit, trois cent soixante quinze parts sociales	375 parts
2. - Monsieur Werner Von Wirth, prédit, trois cent soixante quinze parts sociales	375 parts
Total: sept cent cinquante parts sociales	750 parts

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés de la prédite société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution
Changement du siège social*

L'assemblée décide de changer le siège social de Pontpierre à Schiffflange et de donner à l'article trois des statuts, la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Schiffflange.

L'adresse du siège social est fixée à L-3850 Schiffflange, 56, avenue de la Libération.

*Deuxième résolution
Révocation du gérant commercial*

L'assemblée décide de révoquer à compter de ce jour, Monsieur Arny Lamesch, employé privé, demeurant à Pontpierre, 22, rue de l'Europe, de ses fonctions de gérant commercial de la prédite société et ne lui donne pas quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution
Confirmation du gérant technique*

L'assemblée a décidé de confirmer dans ses fonctions de gérant technique de la prédite société, à compter de ce jour, pour une durée se terminant le 28 février 1999, Monsieur Giovanni Brescia, prédit.

*Quatrième résolution**Nomination de nouveaux gérants technique et administratif*

L'assemblée a nommé comme nouveau gérant technique de la prédite société à compter du 1^{er} mars 1999, pour une durée indéterminée, Monsieur Werner Von Wirth, prèdit;

et l'assemblée a nommé comme nouveau gérant administratif de la prédite société à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Paul Schanen, prèdit.

*Cinquième résolution**Engagement de la société*

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Brescia, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 février 1998, vol. 838, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 16 mars 1998.

N. Muller.

(11941/224/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

COMPUTER COMPANY LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre mars

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit belge COMPUTER COMPANY BELGIE N.V., avec siège social à Zaventem (Belgique)

2. La société anonyme de droit belge J.H.S N.V., avec siège social à Meise (Belgique)

toutes deux ici représentées par Monsieur Ivo Claeys, conseiller fiscal, demeurant à Bruxelles, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 2 mars 1998.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPUTER COMPANY LUXEMBOURG.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers:

– la production, la conception et le commerce sous toutes ses formes, l'acquisition, la vente, la location, la représentation, la distribution, l'entretien et la réparation de matériel informatique et électronique, de composants informatiques, de périphériques, d'instruments de communication, de tous accessoires de systèmes de traitements de données, y compris de réseaux et de systèmes d'intégration, ainsi que de logiciels et de bureautiques;

– dans le cadre de ce qui précède, acquérir, détenir, octroyer et exploiter toute licence, brevet, marque et information technique. La société a également pour objet l'étude, le conseil, l'expertise, l'ingénierie et toutes prestations de services dans le cadre des activités prédécrites.

Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 17 heures et pour la première fois en 1999.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1998.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- COMPUTER COMPANY BELGIE N.Y, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix actions (990)
- J.H.S. N.Y, préqualifiée, dix actions (10).

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (55.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs, leurs mandats n'étant pas rémunérés:
 - Monsieur Johannes Hubertus Fijen, administrateur de sociétés, demeurant à Zwijndrecht (Belgique)
 - Madame Emmy Mertens, administrateur de sociétés, demeurant à Kortenberg (Belgique)
 - JHS N.V., préqualifiée.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat n'étant pas rémunéré:
 - Monsieur Wim Van Cauter, demeurant à L-2324 Luxembourg, rue J.-P. Pescatore.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2003.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Johannes Hubertus Fijen, précité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Claeys, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1998, vol. 106S, fol. 12, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 mars 1998.

G. Lecuit.

(11953/220/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

CARRELAGE MICHEL SCANZANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5670 Altwies, 18, route de Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Michel Scanzano, maître-carreleur, demeurant à L-5670 Altwies, 18, route de Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CARRELAGE MICHEL SCANZANO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Altwies.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de carrelage et de chapes avec vente de matériaux pour les bâtiments ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. La capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1998.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par Michel Scanzano, préqualifié.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant de frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la constitution s'élève approximativement à vingt-sept mille francs luxembourgeois (27.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5670 Altwies, 18, route de Luxembourg.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée: Michel Scanzano, préqualifié.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Scanzano, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 9 mars 1998, vol. 461, fol. 23, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 mars 1998.

F. Molitor.

(11952/223/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

BREST, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: Bascharage, 2, boulevard J.-F. Kennedy.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf octobre.

1. Monsieur Thierry Glaesener, ingénieur, MBA, et son épouse, Madame Marie-Françoise Lentz, sans état particulier, demeurant ensemble à Luxembourg, 3, rue Albert Calmes,

agissant en leur nom propre,

2. Monsieur Georges M. Lentz jr., diplômé BBA, demeurant à Luxembourg-Grund, 3, rue Plaetis,

agissant en son nom propre,

ont convenu de créer une société en nom collectif, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la Société est BREST, société en nom collectif.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Bascharage, 2, boulevard J.-F. Kennedy. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La Société peut établir des succursales dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet la gestion de sociétés. Elle peut faire toutes opérations commerciales et industrielles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-), représenté par cent (100) parts sans désignation de valeur nominale.

Les cent parts ont été souscrites comme suit:

– Monsieur Thierry Glaesener et Madame Marie-Françoise Lentz, prénommés,			
cinquante parts	50	50.000,-	
– Monsieur Georges M. Lentz jr., prénommé, cinquante parts	50	50.000,-	
Total: cent parts	100	100.000,-	

Art. 7. Les parts ne peuvent être transférées à des non-associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés restants.

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination. A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Dans les assemblées générales chaque part donne droit à une voix. Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient pas une majorité plus grande, toutes les décisions y comprises celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de constitution de la société et finit le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 11. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes. Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux et amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la Société.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties déclarent se référer aux lois applicables.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Thierry Glaesener, prénommé
- b) Monsieur Georges M. Lentz jr., prénommé.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers:

- par la signature individuelle d'un des deux gérants dans la limite financière de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-);
- par la signature conjointe des deux gérants au-delà de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-).

Fait en trois exemplaires à Bascharage, le 29 octobre 1997.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1997, vol. 308, fol. 21, case 11. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11950/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

BREST, GLAESENER & LENTZ, S.e.n.c., Société en nom collectif
(anc. BREST, S.e.n.c., Société en nom collectif).

Siège social: Bascharage, 2, boulevard J.-F. Kennedy.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la décision de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

La dénomination de la Société est BREST, GLAESENER & LENTZ, société en nom collectif.

Bascharage, le 13 février 1998.

T. Glaesener et

G. M. Lentz jr

M.-F. Lentz

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 février 1998, vol. 309, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(11951/000/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 1998.

WORLD CONSULTING MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 58.081.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire et le Conseil d'Administration du 9 mars 1998

1. La démission de l'administrateur James Clugnet est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat.

2. M. Jack Morillon, ingénieur-conseil, demeurant 108, avenue du Général Leclerc, F-91800 Brunoy, est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2002.

3. M. Robert Bruneau, ingénieur-conseil, demeurant 5, allée du Moulin aux Corbeaux, F-94410 Saint-Maurice, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1998, vol. 504, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11946/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

FONDATION MAISON DE LA PORTE OUVERTE, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 2, rue du Fort Elisabeth.

BILAN FINANCIER AU 31.12.1997*Comptes au 1.1.1997*

Immobilisé	37.934.081	
Disponible	27.806.175	
A récupérer	1.930.847	
A payer		8.621.124
Excédent a/p		59.049.979
	<u>67.671.103</u>	<u>67.671.103</u>

Comptes des Pertes et Profits 1997

Dépenses	103.503.634	
Recettes		113.300.220
Amortissement	1.255.982	
Profit de l'année	8.540.604	
	<u>113.300.220</u>	<u>113.300.220</u>

Comptes au 31.12.1997

Immobilisé	36.678.099	
Disponible	35.163.551	
A récupérer	3.686.754	
A payer		7.937.821
Excédent a/p		67.590.583
	<u>75.528.404</u>	<u>75.528.404</u>

Budget pour l'exercice 1998

Dépenses	102.798.916	
Recettes		98.500.000
Amortissement	1.255.982	
Déficit		5.554.898
	<u>104.054.898</u>	<u>104.054.898</u>

Luxembourg, le 10 mars 1998.

Pour le Conseil d'Administration
C. Wampach P. Hencks
Président Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1998, vol. 504, fol. 9, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11947/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

STRATUS COMPUTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 49.479.

The balance sheet as per December 31st, 1994, registered in Luxembourg on 16 mars 1998 vol. 504, fol. 9, case 6,
has been deposited at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on 17 mars 1998.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward: LUF (197.646.-)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, March 16th, 1998.

Signature.

(11934/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

STRATUS COMPUTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 49.479.

The balance sheet as per December 31st, 1995, registered in Luxembourg on 16 mars 1998 vol. 504, fol. 9, case 6,
has been deposited at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on 17 mars 1998.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward: LUF (370.436.-)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, March 16th, 1998.

Signature.

(11935/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

STRATUS COMPUTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 49.479.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 1996 que:

- Messieurs Frederick S. PRIFTY, W. Robert Kellegrew et Donald Muir ont démissionné de leur poste d'Administrateur.

- Le nombre d'Administrateur est porté de 5 à 3.

- Madame Susan Gonzalez, demeurant à Belmont Massachusetts est nommée Administrateur.

Luxembourg, le 16 mars 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1998, vol. 504, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11936/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 1998.

CASTLE PRIVATE EQUITY AG, Aktiengesellschaft.

Einladung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am Dienstag, 23. Juni 1998, um 14.00 Uhr im Schlossturm Pfäffikon, 8808 Pfäffikon/SZ.

Traktanden und Anträge des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat beschliesst, den Aktionären die folgenden Traktanden mit den folgenden Anträgen zu unterbreiten:

I. Genehmigung des Jahresberichts, der Jahresrechnung 1997 und der Konzernrechnung 1997

Der Verwaltungsrat beantragt, den Geschäftsbericht mit Jahresbericht und Jahresrechnung sowie die Konzernrechnung per 31. Dezember 1997 zu genehmigen.

II. Verwendung des Bilanzgewinns

Der Verwaltungsrat beantragt, den Verlust des Geschäftsjahres von CHF (3.167.149) auf neue Rechnung vorzutragen.

III. Entlastung des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat beantragt, den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen.

IV. Wahlen in den Verwaltungsrat

Der Verwaltungsrat beantragt, gemäss Artikel 12 der Statuten für die zurücktretenden Dr. Anton Schwaiger und Rolf Kälin die folgenden Verwaltungsräte zu wählen:

- Dr. Konrad Bächinger (bisher), für eine Amtsdauer von drei Jahren

- Heinz Nipp (neu), für eine Amtsdauer von zwei Jahren

- Willy Frauenknecht (neu), für eine Amtsdauer von einem Jahr

V. Wahl der Revisionsstelle

Der Verwaltungsrat beantragt, die ARTHUR ANDERSEN AG gemäss Artikel 17 der Statuten als Revisionsstelle für eine einjährige Amtsdauer wiederzuwählen.

VI. Wahl des Konzernprüfers

Der Verwaltungsrat beantragt, die ARTHUR ANDERSEN AG als Konzernprüfer für eine einjährige Amtsdauer wiederzuwählen.

VII. Statutenänderung

Der Verwaltungsrat beantragt, einen neuen Artikel 2a mit folgendem Wortlaut in die Statuten der Gesellschaft einzufügen:

«**Art. 2a. Grundsätze der Anlagepolitik.** Die Gesellschaft ist eine Investmentgesellschaft im Sinne des Kotierungsreglements für Investmentgesellschaften der Schweizer Börse. Ihre Anlagepolitik basiert auf folgenden Grundsätzen:

- Anlageziel ist die Maximierung der langfristigen Wertentwicklung mit geringer Korrelation zu traditionellen Anlagen mittels Investition der Mittel der Gesellschaft durch eine oder mehrere Tochtergesellschaften in ein diversifiziertes Portfolio von Private-Equity- und Venture-Capital-Anlagen;

- Die Investitionen können in alle Formen von Wertpapieren erfolgen, die einen Bezug auf das Eigenkapital der Zielgesellschaft aufweisen und alle Finanzierungsstufen umfassen;

- Eine Absicherung von Fremdwährungspositionen in Schweizer Franken erfolgt grundsätzlich nicht; Positionen ausserhalb des US-Dollar-Bereichs können nach Ermessen des Verwaltungsrates zum US-Dollar abgesichert werden;

- Investitionen in eine einzelne Anlage oder Gesellschaft oder in verschiedene Produkte eines einzelnen Managers dürfen 20 % des Vermögens der Gesellschaft zur Zeit der Investition nicht übersteigen;

- Die Gesellschaft oder ihre Tochtergesellschaften können zur Verfolgung des Anlageziels maximal 30 % ihrer Net Asset Value an Fremdmitteln auf konsolidierter Basis aufnehmen.

Die Einzelheiten der Anlagepolitik hat der Verwaltungsrat in einem Reglement zu regeln, das Aktionären und potentiellen Investoren auf Wunsch zugestellt wird.»

Im übrigen gelten die bisherigen Statuten unverändert weiter.

Geschäftsbericht 1997

Der Geschäftsbericht auf den 31. Dezember 1997 mit dem Bericht der Revisionsstelle sowie die Konzernrechnung und der Bericht des Konzernprüfers werden am Sitz der Gesellschaft, Baarerstrasse 37, 6304 Zug, vom 2. Juni 1998 an zur Einsicht der Aktionäre aufgelegt. Jeder Aktionär kann verlangen, dass ihm eine Ausfertigung dieser Unterlagen zugestellt wird.

Zutrittskarten

Aktionäre, die an der Generalversammlung teilnehmen oder sich vertreten lassen möchten, bitten wir, sich spätestens bis 17. Juni 1998 über ihren Aktienbesitz entweder über ihre Bank oder durch Hinterlegung von Aktien am Sitz der Gesellschaft auszuweisen, worauf ihnen eine Eintrittskarte zugestellt wird.

Vertretung

Stimmberechtigte Aktionäre können sich durch einen Dritten, der nicht Aktionär zu sein braucht, vertreten lassen. Aktionäre, die nicht an der Generalversammlung teilnehmen, können jedoch auch ihre Bank (Depotvertreter), den Verwaltungsrat der Gesellschaft oder Herrn Anton Widler, Seeweg 13, 8807 Freienbach (unabhängiger Stimmrechtsvertreter im Sinne von Artikel 689c OR) bevollmächtigen. Für die Vollmachtserteilung ist die Eintrittskarte auf der Rückseite entsprechend auszufüllen und unterzeichnet dem Bevollmächtigten zu übergeben. Ohne gegenteilige schriftliche Weisungen wird der unabhängige Stimmrechtsvertreter den Anträgen des Verwaltungsrates folgen.

Zug, 2. Juni 1998

Namens des Verwaltungsrates
Dr. Konrad Bächinger
Der Präsident

(02775/007/68)

ITACA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.520.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 30 juin 1998 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 mars 1998.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (02789/507/18)

Le Conseil d'Administration.

PALMYRE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 59.915.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 22 juin 1998 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 1997.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997.
3. Affectation du résultat au 31 décembre 1997.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
6. Divers.

I (02714/060/17)

Le Conseil d'Administration.

PRESSIT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.530.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 1998 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02281/534/16)

Le Conseil d'Administration.

IVIMA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.644.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 juin 1998 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02747/009/18)

Le Conseil d'Administration.

LDR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.524.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 30 juin 1998 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 mars 1998.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (02752/507/18)

Le Conseil d'Administration.

JALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.521.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 30 juin 1998 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 mars 1998.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (02753/507/18)

Le Conseil d'Administration.

ALZETTE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.335.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 24 juin 1998 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02261/534/16)

Le Conseil d'Administration.

BETONVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.928.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 1998 à 15.00 heures au siège de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02264/534/16)

Le Conseil d'Administration.

CALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.899.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 juin 1998 à 14.00 heures au siège de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02266/534/16)

Le Conseil d'Administration.

M.R.I. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 juin 1998 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02278/534/16)

Le Conseil d'Administration.

19240

DINAN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.837.

Notice is given to the Shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of DINAN S.A. will be held at the head office, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg on *July 2nd, 1998* at 11.15 o'clock with the following agenda:

Decision to be taken in conformity with Article 100 of the law on commercial companies.

In order to attend the Meeting of DINAN S.A., the owners of the bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting of DINAN S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

I (02757/699/13)

The Board of Directors.

BORGA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.834.

Notice is given to the Shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of BORGA S.A. will be held at the head office, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg on *July 2nd, 1998* at 11.00 o'clock with the following agenda:

Decision to be taken in conformity with Article 100 of the law on commercial companies.

In order to attend the Meeting of BORGA S.A., the owners of the bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting of BORGA S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

I (02758/699/13)

The Board of Directors.

ASELE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.833.

Notice is given to the Shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of ASELE S.A. will be held at the head office, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg on *July 2nd, 1998* at 10.45 o'clock with the following agenda:

Decision to be taken in conformity with Article 100 of the law on commercial companies.

In order to attend the Meeting of ASELE S.A., the owners of the bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting of ASELE S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

I (02759/699/13)

The Board of Directors.

SARMOD INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.327.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *22 juin 1998* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour les exercices clôturés aux 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02712/696/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE PARTICIPATION INTERTEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 37.117.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *24 juin 1998* à 15.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (02601/255/21)

Le conseil d'administration.

GEFINOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.282.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on the *25th June 1998* at 11.00 a.m. at the head office with the following

Agenda:

1. Submission and vote on the report of the Board of Directors.
2. Submission of the report of the Statutory Auditors.
3. Approval of the balance sheet and the profit and loss account as of December 31, 1997 and allocation of the result.
4. Discharge to be granted to the Directors and the Statutory Auditors.
5. Statutory election.
6. Approval of the delegation to the chairman of the powers to represent the company and conduct its daily management and affairs.
7. Sundry.

To be present or represented to this annual general meeting, Messrs Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

I (02735/009/21)

The Board of Directors.

JAPAN INDEX FUND 300, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.470.

Notice is given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of JAPAN INDEX FUND 300 (the «Fund») will be held at 16, boulevard Royal, Luxembourg, on *12th June 1998* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- I. Submission and approval of the Management report of the Board of Directors;
- II. Submission and approval of the Statutory Auditor's report;
- III. Submission and approval of the annual accounts for the year ending 31st March 1998;
- IV. Allocation of the results;
- V. Discharge to the Directors and the Auditor for the performance of their duties during the year ending 31st March 1998;
- VI. Statutory elections;
- VII. Miscellaneous.

Shareholders are informed that no quorum is required for the meeting. Any decisions taken at the meeting must be approved by a majority vote of the shares represented at the meeting.

Shareholders who are not able to attend this annual general meeting of shareholders are informed that they can act at the meeting by duly executed proxy returned to the Fund at the latest on the Luxembourg Bank Business Day preceding the date of the meeting. In order to obtain such proxy Bearer Shareholder may contact BANQUE DEWAAY Succursale de Luxembourg.

Luxembourg, 22th May 1998.

II (02582/064/28)

JAPAN INDEX FUND 300

The Board of Directors

QUEENSDALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 54.433.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 juin 1998 à 17.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1997
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'un Administrateur par le Conseil d'Administration et décharge à accorder à l'Administrateur démissionnaire.
6. Divers

II (02210/520/18)

Le Conseil d'Administration.

COLDEG S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 19.685.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 12. Juni 1998 um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1997
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft, gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften
6. Verschiedenes

II (02268/534/19)

Der Verwaltungsrat.

SODAMO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.855.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 juin 1998 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02286/534/16)

Le Conseil d'Administration.

ZATTO GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.870.
(«the Company»)

Notice is given by the board of directors of ZATTO GROUP S.A. that the

1998 ANNUAL GENERAL MEETING

will be held in Luxembourg at 65, avenue de la Gare, 3rd Floor, on Friday 12 June 1998 at 11.00 a.m. for the purposes of considering and voting on the matters contained in the following agenda:

Agenda for Annual General Meeting of Shareholders:

1. To receive and adopt the directors' report and the reports of the independent auditors for the year ended 31 December 1997.
2. To receive and approve the statutory accounts and the consolidated accounts for the year ended 31 December 1997.
3. To make transfers to or from reserves and to pay a dividend as recommended by the directors.
4. To receive the 1997 Annual Report to shareholders for the year ended 31 December 1997.
5. To grant discharge to the directors and the auditors in respect of the execution of their mandates to 31 December 1997.
6. To appoint BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l. as Statutory auditors of the Company and independent auditors of the group for a term of one year.
7. Miscellaneous.

Notes:

Registered or bearer shareholders wishing to attend and vote at the meeting may do so in person by proxy.

To attend the meeting in person, bearer shareholders must bring with them a depositary receipt issued by the BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. as evidence of their deposit of shares in bearer form with a bank until the conclusion of the meeting.

To attend the meeting by proxy, shareholders must submit forms of proxy, duly completed, so as to be received by the Company at the registered office no later than 48 hours before the time appointed for the meeting.

Forms of proxy for use at the meeting can be obtained from the Company of the Registrar by Registered Shareholders upon request and by Bearer Shareholders upon presentation of a Depositary Receipt issued by BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

II (02389/006/34)

*By order of the Board of Directors.***PALO ALTO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.136.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 12 juin 1998 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1997.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (02425/008/18)

Le Conseil d'Administration
Signature

WEST GERMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.741.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 12 juin 1998 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997.
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire.
4. Affectation du résultat.
5. Divers.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

II (02530/255/21)

Le Conseil d'Administration.

FIMADEL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.075.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 16 juin 1998 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02301/534/16)

Le Conseil d'Administration.

FROHFELD A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 23.200.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 15. Juni 1998 um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1997.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

II (02302/534/17)

Der Verwaltungsrat.

AGGIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.765.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 12 juin 1998 à 9.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1997.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (02426/008/18)

*Le Conseil d'Administration
Signature*

KOUTANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.281.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 12 juin 1998 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02481/506/15)

Le Conseil d'Administration.

CHACAL S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.010.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *12 juin 1998* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02479/506/16)

Le Conseil d'Administration.

DF HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.663.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *12 juin 1998* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02480/506/16)

Le Conseil d'Administration.

HOTWORK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.707.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *12 juin 1998* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02427/029/19)

Le Conseil d'Administration.

LUXEDIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.750.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *12 juin 1998* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02482/506/15)

Le Conseil d'Administration.

LYCORIS ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 22.207.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *12 juin 1998* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02483/506/16)

Le Conseil d'Administration.

NADAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.067.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *12 juin 1998* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02484/506/16)

Le Conseil d'Administration.

RISLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.531.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *12 juin 1998* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02485/506/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE POUR L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 20.288.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *12 juin 1998* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02486/506/16)

Le Conseil d'Administration.

NOBEL CONSTRUCTING COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.419.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 11 juin 1998 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.
4. Divers.

II (02500/005/16)

Le Conseil d'Administration.

VALBEACH CONSTRUCTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.396.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 11 juin 1998 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.
4. Divers.

II (02501/005/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE «M» HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.525.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 15 juin 1998 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02522/009/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE «J» HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.524.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 15 juin 1998 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02523/009/17)

Le Conseil d'Administration.

ILLINOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.921.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 juin 1998* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.
4. Divers.

II (02539/005/16)

Le Conseil d'Administration.

PARPHAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 27.648.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 juin 1998* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02556/696/17)

Le Conseil d'Administration.

ETOILE VALORISATION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.620.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *12 juin 1998* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs pour l'année écoulée.
4. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

II (02561/755/18)

Le Conseil d'Administration.